



CSA n° 8-2023 du 29/09/2023 Déclaration liminaire

Nous discutons cet après-midi du programme ECOFIP. De quoi s'agit-il ? De l'ensemble des démarches écoresponsables de la DGFIP. Qu'entend-on par éco-responsabilité ? Peut-être une prise de conscience des enjeux environnementaux et donc l'inflexion de nos comportements sous cet angle. Pourquoi la DGFIP doit-elle être éco-responsable ? Parce que nous sommes une administration exemplaire. Sommes-nous une administration exemplaire ?

On peut se le demander. Par exemple quand on apprend que les services techniques du 10 rue du Centre à Noisy-le-Grand ont arraché au printemps 2023 une centaine de mètres-carrés de végétation sur les toits terrasses du bâtiment pour les remplacer par du gazon synthétique. Est-ce bien raisonnable quand on sait, depuis quelques années maintenant, que les villes sont sujettes à des îlots de chaleur ? Et que ces points chauds ne peuvent être contrés que par la végétalisation des toits et des façades ? Par la renaturation des sites artificialisés ? Cette opération s'est faite au nom de la question de l'entretien. N'est-ce pas dérisoire face au défi que nous devons tous relever ? Il serait utile d'en appeler à l'impératif catégorique : agis de telle sorte que le principe de ton action puisse être érigé en loi universelle.

Plus proche de nous, le BEGES nous apprend deux choses : nos services consomment le plus d'énergie

- dans les transports domicile-travail
- dans ses bâtiments

Au regard de ces résultats, était-il bien responsable de mener le NRP qui a éloigné un peu plus nos agents de leurs lieux de travail et nos usagers de leurs services de proximité ? Était-il responsable d'obliger les agents à travailler deux ans de plus, donc prolonger d'autant les trajets qui grèvent les conditions d'habitabilité de notre environnement ?

Côté bâtimentaire, nous travaillons dans des passoires thermiques, malgré les travaux engagés. Est-ce bien raisonnable de faire tourner à plein régime les chaudières à gaz et les chauffages d'appoint ?

Parmi les axes de travail proposés, on trouve entre autres ces deux solutions :

- covoiturage
- télétravail

Le message est très clair dans Ulysse : « et toi ? Quand est-ce que tu changes ? » Covoiturage et télétravail, mais aussi tous ces petits gestes du quotidien. Il n'est pas question de contester la nécessaire conversion de chacun à un mode de vie plus sobre. Néanmoins, nous mettons en garde face au message véhiculé par ECOFIP, qui donne à penser qu'une fois de plus, tout repose sur les agents. Le NRP vous a éloigné ? Débrouillez-vous pour covoiturer. Il fait froid dans les bureaux ? Travaillez chez vous et payez vous-même le chauffage.

Trop souvent, on le sait, les changements d'ampleur attendus aux plus hauts niveaux se soldent par un surcroît de contribution requis pour ceux qui n'ont pas décidé qu'on en arrive là.

Et vous ? Que faites-vous ?

Nous, à la CGT, nous portons les valeurs d'un changement radical de système, un changement révolutionnaire de nos vies. Nous ne sommes pas pour la croissance à tout prix. Cela tombe bien, nous avons une proposition à la fois sociale et éco-responsable : la réduction du temps de travail. Une étude anglaise menée en 2021, a démontré qu'une baisse de 10 % du temps de travail permet de faire chuter l'empreinte carbone de 21,3 % et les émissions de gaz à effet de serre de 12 %.

Ce type d'innovation aurait certainement l'avantage de renforcer l'attractivité de notre administration.

Et vous, que faites-vous ?